

deux bills des subsides soient les seules mesures dont il soit fait mention. Ceci indique très clairement, je pense, que le gouvernement ne veut pas que nous prolongions cette partie de la session pour étudier le bill n° C-190.

Je me rends parfaitement compte de tous les arguments qui jouent en faveur d'un congé parlementaire, et de la raison particulière de cette motion. Je me rends pleinement compte que ceux qui sont engagés dans une autre épreuve veulent pouvoir s'y livrer. Je pense, toutefois, que nous avons envers les Canadiens le devoir de nous occuper des problèmes auxquels ils se heurtent. (*Applaudissements*)

L'un de ces problèmes est le coût élevé de la vie. La seule mesure législative que nous a présentée le gouvernement, précisément contre la vie chère, est le bill n° C-190, conçu de façon à faire baisser le prix des médicaments pour les gens du pays. Le gouvernement s'est vanté de cette mesure; c'est l'une des deux réponses qu'il a offertes au rapport du comité spécial qui recommandait une intervention au sujet du prix des médicaments. Le gouvernement a crié sur les toits ce qu'il avait l'intention de faire et il nous demande maintenant d'approuver une résolution qui en réalité bloque l'adoption du bill à ce moment-ci de la session.

Monsieur l'Orateur, je déclare ici même, que si nous ne disposons pas de ce bill dès maintenant, nous n'en disposerons pas au cours de la présente session. J'ai déjà cité le cas des fonctionnaires retraités à qui, en juillet dernier, on a demandé d'attendre. Ceux qui ne sont pas morts dans l'intervalle, on leur demande simplement d'attendre. Il y a quelques années, je m'en souviens, nous étions saisis d'une mesure d'initiative ministérielle concernant la loi relative aux rentes sur l'État. On nous a demandé d'attendre, pour disposer du bill, jusqu'après un certain congé. A notre retour, rien n'a été fait et le bill est aussi resté en plan au *Feuilleton*. Je cite cet exemple en particulier parce que la situation d'alors était identique à la situation actuelle. Cette année-là, en 1950 ou en 1951, la mesure émanant du gouvernement au sujet de la loi relative aux rentes sur l'État avait été présentée avec ostentation; mais une compagnie d'assurance s'est mise au travail en coulisse et l'a emporté. Le gouvernement a remis l'étude du bill jusqu'après le congé, et ce fut la fin.

Nous sommes maintenant devant la même situation. Voici un bill d'initiative ministérielle dont le gouvernement s'est montré passablement fier, mais contre lequel l'industrie pharmaceutique a fortement intrigué, au point que si la motion est adoptée et que l'examen subséquent du projet de loi est

remis à plus tard, ce dernier ne sera pas adopté. Il serait vain de promettre que nous nous en occuperons dès notre retour, le 23 avril, car de telles assurances ne vaudraient même pas le temps consacré à les formuler. Je dis cela sur la foi d'expériences antérieures—j'en ai citées deux—tant avec le présent gouvernement qu'avec un gouvernement libéral précédent.

Nous n'avons pas d'objections contre la date du 23 avril pour notre retour, ni contre un congé un peu plus long que les vacances de Pâques habituelles, compte tenu surtout du congrès libéral en perspective.

Nous soutenons, toutefois, que les libéraux, comme nous tous, devraient songer avant tout à l'intérêt du peuple canadien, et une des questions dont nous pourrions nous occuper à cet égard c'est le prix des médicaments.

Les vis-à-vis ne cessent de parler de courtoisie et signalent qu'ils ont permis à d'autres partis de tenir des congrès sans que le Parlement siège. J'aimerais leur rappeler que lors de leur congrès de 1948, ils se sont organisés de façon à ce que le Parlement ne siège pas du tout. C'est la dernière fois qu'un gouvernement au pouvoir a changé de chef. Le Parlement avait été prorogé le 30 juin 1948 et ne s'était pas réuni de nouveau avant janvier 1949; les libéraux avaient donc eu amplement le temps de mener leur campagne et d'élire un nouveau chef. C'est le premier ministre actuel qui a choisi de démissionner et de précipiter la campagne pour l'élection d'un chef pendant la session du Parlement. Il est responsable de cet état de choses mais il a répété maintes fois que les travaux du Parlement passent avant tout. En fait, il l'a dit plusieurs fois ces dernières semaines.

Le premier ministre a dit que les travaux parlementaires passent en premier, même avant le congrès libéral pour le choix d'un nouveau chef. La motion démentit cette déclaration. Elle dit, en fait, que le congrès libéral doit passer avant le projet de loi visant à réduire le prix des médicaments. On a dit la même chose, il y a quelque temps, à propos d'une autre question, notamment la réduction des services de santé dans le Nord. J'ai trouvé intéressante la façon dont Shaun Heron a qualifié cette décision à la télévision, en parlant des «valeurs minables» que nous proposent certains candidats à la direction.

La motion est un nouvel exemple de «valeurs minables». Les candidats à la direction du parti libéral attachent plus de prix à leur droit de parcourir le pays pour essayer de remporter ce poste convoité qu'à leur responsabilité d'étudier, au Parlement, une question dont nous sommes saisis depuis deux ans. Il